

ETABLISSEMENT :

Lycée des Métiers Jules Le Cesne

Etablissement habilité à percevoir les 13% de la taxe d'apprentissage avec le code UAI 0760062E
(art. 62241-5 du code du travail) et figure sur la liste préfectorale de la région NORMANDIE 2022.

BORDEREAU DE VERSEMENT de la Taxe d'apprentissage 2022

Loi N°2019-771 du 05 novembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
La loi précise que l'entreprise reste libre de verser sa taxe d'apprentissage avant le 31 mai 2022

Raison sociale :			
N°SIRET :		Code NAF :	
Adresse :		CP :	
		Ville :	
Contact :		Fonction :	
Tél :		E-mail :	

Voir le schéma au verso pour le calcul du montant des 13 % de la taxe d'apprentissage

au bénéfice de l'établissement* : Lycée des Métiers Jules Le Cesne - 33 rue Fleurus 76600 Le Havre

Montant en lettres : Montant en chiffres :

Mode de paiement :

Par chèque (à l'ordre de l'agent comptable) : Agent Comptable du Lycée J. Le Cesne

Banque

n° :

Date du chèque :

Par virement :

IBAN : FR76 1007 1760 0000 0010 0104 681

BIC : TRPUFRP1

Mentionner impérativement TA2021, votre numéro de SIRET et le nom de votre entreprise en libellé du virement afin de nous permettre de vous envoyer votre attestation de virement obligatoire (document à fournir en cas de contrôle)

Fait à :

Signature et cachet de l'entreprise

Le :

Coordonnées et informations